

Au Conseil Communal de Nyon,

Interpellation

Quel avenir pour le musée romain ?

En octobre 2015, le soussigné déposait un postulat demandant que la Municipalité réfléchisse à l'avenir du musée romain et de l'esplanade Jules César qui le coiffe.

Ce texte était renvoyé, à l'unanimité, à la Municipalité qui se proposait d'y apporter une réponse avec le Plan d'Affectation Vieille Ville alors en réflexion.

Aujourd'hui, le périmètre du musée romain est inclus dans le plan d'extension partiel « Le Forum » légalisé en 1978 et est colloqué en zone d'utilité publique. Cette dernière autorise de facto des constructions hors sol, puisque le règlement prévoit expressément la possibilité d'édifier des façades en limite de propriété.

Le jeudi 9 janvier 2020, à l'occasion de la présentation publique du Plan d'Affectation Vieille Ville, le chef du Service de l'Urbanisme, anticipant mes questions, expliquait que le périmètre de la Basilique ne pouvait être constructible au motif de sa protection par la Confédération et dans la mesure où il n'avait jamais été construit.

Sur la forme et s'agissant d'une réponse à un postulat, je regrette que la réponse de la Municipalité n'aie pas fait l'objet, a minima, d'une communication à notre Conseil.

Sur le fond, je m'étonne de l'argumentaire développé lors de la séance de présentation du 09.02.

L'illustration ci-dessous montre en effet que non seulement le site était bâti mais aussi que l'espace non bâti était ceint de murs, de grande hauteur, assurant ainsi la continuité de la rue.



La rue du Vieux-Marché au début des années 1970

Le rapport selon Art. 47OAT faisant partie de l'enquête en cours développe les arguments de la Municipalité d'une manière plus détaillée¹ :

*L'analyse des plans et cartes historiques a démontré **que la parcelle a toujours été majoritairement non-bâtie**, à l'exception d'un dépôt pour artisans, adossé au bâtiment existant sur la parcelle No 159. **La parcelle a pendant longtemps constitué un vide dans le tissu bâti médiéval de la Vieille Ville.***

*Pour cette raison, **le PA confirme le vide côté rue du Vieux Marché** en inscrivant un périmètre de cour-jardin (constructible en sous-sol). Côté rue Maupertuis, un périmètre d'évolution des constructions d'un seul niveau est proposé afin d'assurer la conformité du bâtiment d'accès existant au Musée romain et permettre l'évolution du secteur d'accueil le cas échéant. Une attention particulière doit être portée à l'introduction de nouveaux volumes afin de maintenir les vues existantes sur le grand paysage depuis l'esplanade.*

Pour la DGIP-MS, seul un éventuel projet d'intérêt national en relation directe avec la mise en valeur du site archéologique et recevant l'aval de la Confédération pourrait prendre place sur l'esplanade. A noter enfin que la dalle existante ne permet pas l'installation d'une activité quelle qu'elle soit en raison de sa faiblesse structurelle.

*Compte tenu **de la valeur historique de ce vide valorisant la présence des fondations de la basilique** en sous-sol, le présent PA assure le maintien de cet espace non-bâti sur la rue du Vieux Marché et assure les conditions d'accueil nécessaires au musée sur la Rue Maupertuis.*

En référence à l'art. 27 LATC, la Municipalité se réserve la possibilité de revoir la planification sur ce secteur pour le cas où les circonstances évoluaient (modifications d'importance sur les conditions de protection, développement d'un projet d'intérêt national, etc.).



Plan de la Ville de Nyon au Canton de Vaud arpentée en 1806 par Chrétien Obrecht Ingénieur²

La plupart des arguments développés ci-dessus me paraissent discutables. Par exemple, affirmer que la parcelle a toujours été majoritairement non-bâtie ne correspond pas à la réalité spatiale de la rue du Vieux-Marché avant les démolitions qui ont permis la découverte de la Basilique.

Au contraire, la rue du Vieux-Marché est depuis très longtemps bâtie, contrairement à la rue Maupertuis que la Municipalité se propose de construire.

Sans remonter au Moyen-Âge, le Plan de la Ville de 1806 permet en effet d'attester de la présence de constructions édifiées sur la basilique, constructions prolongées déjà à l'époque par des jardins clos de murs.

De la même manière, affirmer de manière péremptoire que *la valeur historique de ce vide permettrait de valoriser la présence des fondations de la basilique en sous-sol* ne correspond pas à une réalité historique et ne participe pas à la valorisation des fondations de la basilique, au contraire. J'ai eu l'occasion de développer cette question dans le postulat déposé en 2015.

¹ https://map.nyon.ch/files/public/police_constructions/enquetes/6991_INT.pdf

²

https://map.nyon.ch/theme/cartes_historiques?lang=fr&tree_group_layers_points_interet=&baselayer_ref=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&baselayer_opacity=0&map_x=2507745&map_y=1137387&map_zoom=7.698071905112637&theme=cartes_historiques&tree_groups=plans_historiques%2Ccartes_topographiques_historiques&tree_enable_arch_1806_plan_de_ville=true

La question de la résistance de la dalle couvrant le musée a quant à elle peu à voir avec des questions de planification urbaine. Rien n'indique à ce stade que cette dernière devrait être maintenue ou surchargée. Il s'agit là d'une question technique qui se résoudra avec le projet architectural.

Enfin, je peine à comprendre pourquoi il faudrait reprendre dans quelques années une nouvelle planification pour permettre un éventuel projet d'intérêt national alors que la planification actuelle autorise sans restriction des constructions d'utilité publique, d'autant qu'une éventuelle extension du musée romain répond à cet intérêt national.

Compte tenu de ce qui précède, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de rendre inconstructible le périmètre de la basilique le long de la rue du Vieux-Marché alors que la planification actuelle y autorise des constructions d'utilité publique ?
- Pourquoi la Municipalité affirme-t-elle sa volonté de confirmer un vide à cet endroit alors que des documents attestent de la présence de constructions et de murs au minimum depuis plus de deux siècles?
- Pourquoi la Municipalité se contredit en affirmant lors des festivités du quarantième anniversaire, qu'elle souhaite voir le musée romain agrandi pour son cinquantième alors que la planification telle que prévue bloque toutes extensions futures ou tout le moins les retarde par des années de procédures?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses

Ainsi fait à Nyon, le 23 janvier 2020

Pierre Wahlen
Conseiller Communal

Annexe : Postulat « Pour une réhabilitation de la rue du Vieux-Marché »

Au Conseil Communal de Nyon

Postulat pour une réhabilitation de la rue du Vieux-Marché

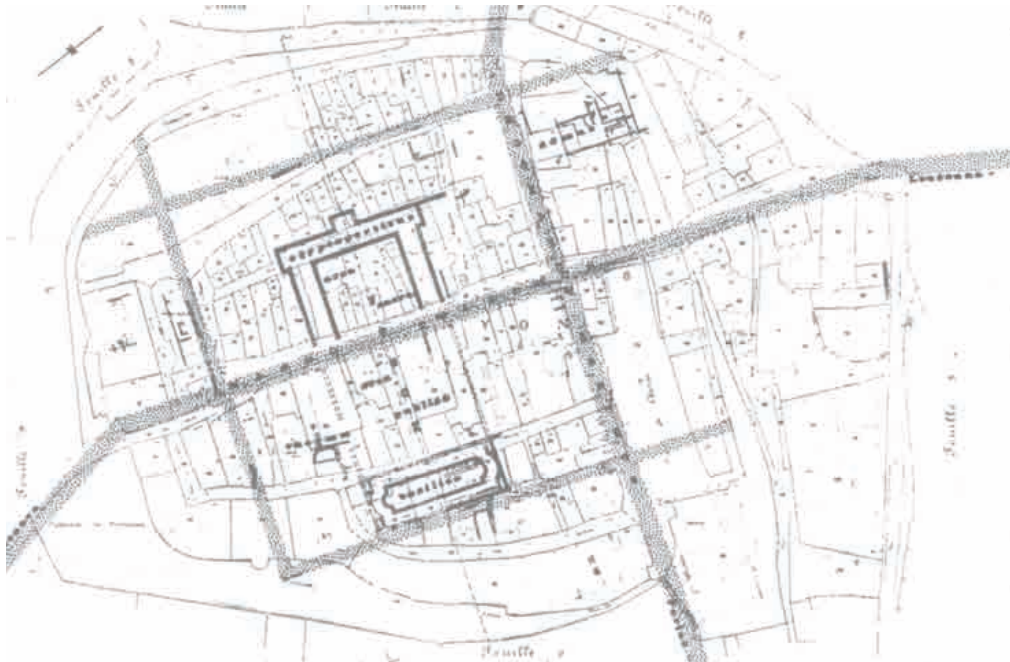
Le passé romain de la Ville de Nyon alors *Colonia Julia Equestris*, sourd au gré des excavations nécessaires à de nouvelles constructions. Fondée sous César vers 50 av. J.-C. elle est avec sa jumelle Augst près de Bâle l'une des plus anciennes cités romaines du pays, jusqu'à son abandon vers le III^{ème} siècle ap J.-C.

C'est à partir de 1974, lorsque l'on met à jour l'important vestige de la basilique, que la localisation de l'ensemble monumental du Forum peut être confirmé et le plan de la ville romaine restitué avec précision ^[1].

Alors que d'autres villes se sont modernisées et reconstruites sur les tracés antiques, à Nyon, la ville du moyen-âge s'est superposée à la ville romaine de manière aléatoire. Seul le *cardo maximus* l'un des axes majeurs de la colonie romaine reste présent sous le tracé de la Grand'rue.

Cet effacement conduit à une série d'antagonismes. Le surgissement aléatoire de vestiges romains se trouve en effet assez régulièrement en contradiction, voire en conflit avec l'espace de la ville issue du moyen-âge.

La découverte des fondations de la Basilique est une illustration de la difficulté d'intégrer à l'espace d'aujourd'hui les traces laissées par ceux qui nous ont précédés.

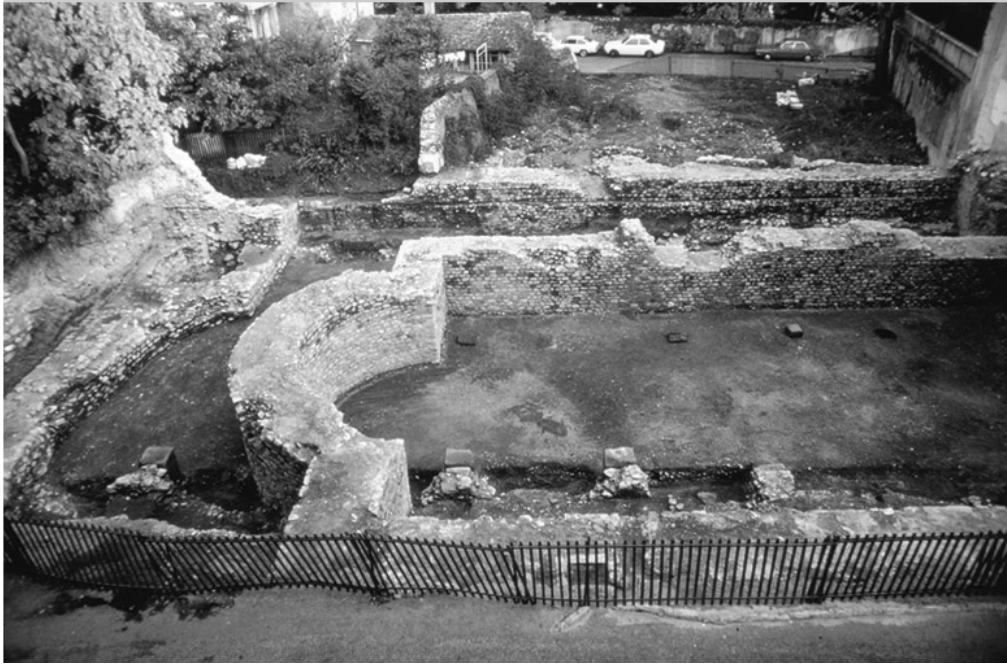


Plan archéologique de Nyon Superposition du tracé de la Colonia Julia Equestris et de la ville actuelle ^[2]

Ce qui est aujourd'hui l'esplanade Jules César était en effet destiné à être rebâti lorsque les travaux d'excavation de 1974 mettent au jour une partie des fondations de la Basilique. Fouillée, elle devait finalement être laissée à l'écart du processus de reconstruction et recouverte d'une grande dalle. Le musée romain occupe, en crypte pour ne pas dire enterré, les interstices d'une partie des fondations mises au jour. A l'extérieur, une fresque sur un mur aveugle tente de restituer l'espace intérieur de cette grande construction publique disparue.

^[1] *Le nouveau plan archéologique de Nyon, Philippe Bridel, in Archéologie Suisse, Cahier 3, 1982*

^[2] *Ibidem*



Nyon, forum. La basilique après son dégagement en 1974. ^[3]

La surface à l'air libre qui en résulte ne suffit pas à générer un espace public de qualité. Encore faudrait-il en effet que la périphérie qui contient ce vide soit « préparée », conçue pour que s'établisse un dialogue entre le vide et le plein, en le prolongeant par exemple dans des rez de chaussée eux aussi accessibles au public. Une place n'existe que grâce et par les constructions qui la bordent, ce sont ces dernières qui lui confèrent sens et vie.

Ainsi, quelques 40 ans après sa création, l'esplanade Jules César n'a pas trouvé sa vocation, force étant de constater que les conditions ne sont pas réunies pour lui donner qualité. **Ce n'est resté qu'un non-lieu, une absence.**

Ici, le tissu urbain a besoin d'être reprisé, pour que se retissent des liens, dans la profondeur de l'histoire, avec la ville d'aujourd'hui. Avec ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité de proposer un projet pour rétablir la continuité de la rue du Vieux-Marché.

Compte tenu de sa position proche de toutes les commodités, la construction pourrait abriter idéalement des logements protégés. Cela permettrait de contribuer à la mixité sociale du centre ville souvent mise à mal, les logements bon marché disparaissant au gré des rénovations.

Ce ne devrait pas être un bâtiment dont le sous-sol est occupé par les fondations d'une basilique aujourd'hui détruite, mais une construction capable de prendre sous son aile un musée romain renouvelé.

Rebâtir l'esplanade Jules César, ce serait l'occasion de :

- réhabiliter un lieu aujourd'hui abandonné,
- valoriser le patrimoine de la ville à travers l'octroi d'un DDP,
- requalifier les accès au musée romain et sa présence au milieu de la ville,
- apporter une - modeste - contribution à la création de logements pour des habitants qui ne trouvent plus à se loger au centre ville.

Nous proposons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi fait à Nyon, le 22 septembre 2015

Pierre Wahlen

^[3] Nyon, le Forum, la Basilique après son dégagement, photo : Service Archéologie Cantonale